

Programme régional
océanien de l'environnement

PLAN STRATÉGIQUE

2011-2015



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

Catalogage avant publication de la bibliothèque du PROE

Programme régional océanien de l'environnement
Plan stratégique 2011-2015. - Apia, Samoa : PROE, 2011.

36 p. ; 29 cm ISBN: 978-982-04-0400-7

1. Conservation des ressources naturelles - Océanie. 2. Politique
environnementale - Océanie. 3. Protection de l'environnement -
Océanie. I. Programme régional océanien de l'environnement (PROE)
II. Titre.

333.72099

Photo de couverture : Canoë au large du Samoa © Stuart Chape
Quatrième de couverture : À l'eau ! Madang (PNG) © Stuart Chape

© PROE 2011

Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement
autorise la reproduction totale ou partielle du présent ouvrage à
condition d'en mentionner la source.

Cette publication est également disponible sur le site web du PROE
www.sprep.org



PROE
PO Box 240
Apia
Samoa
T: +685 21929
F: +685 20231
E: sprep@sprep.org
W: www.sprep.org

AVANT-PROPOS

Alors que nous entamons la deuxième décennie du nouveau millénaire, les ressources et écosystèmes vitaux dont dépendent les Océaniens sont soumis à des pressions de plus en plus fortes. La menace la plus sérieuse est le changement climatique, un problème profondément troublant qui pèse sur la viabilité environnementale, économique et sociale des pays et territoires insulaires océaniques. Loin d'être un concept abstrait, le changement climatique a aujourd'hui de véritables impacts sur les écosystèmes côtiers et forestiers, les océans, les réserves d'eau douce, la biodiversité et, de fait, tous les aspects de la vie du Pacifique insulaire, en particulier des populations des pays de faible altitude où l'élévation du niveau de la mer et l'évolution des régimes climatiques entraînent des perturbations sociales et économiques.

S'il est vrai que le changement climatique est un grand défi nécessitant une action concertée, il n'en reste pas moins que les Océaniens sont confrontés depuis des décennies à de multiples autres problèmes environnementaux anthropiques. Ces problèmes pourraient compromettre le fondement même de la vie océanique, à savoir des écosystèmes sains et un accès continu aux ressources naturelles essentielles aux modes de subsistance et à la culture des populations insulaires. L'exploitation non durable de ces ressources, la destruction et la modification des habitats et des écosystèmes et les graves déclin des populations animales et végétales continuent de menacer l'intégrité et la santé des systèmes naturels vulnérables essentiels à la vie insulaire. Les déchets et la pollution produits par notre consumérisme croissant mettent en péril la santé des écosystèmes du Pacifique et, surtout, des peuples océaniques.

Les îles du Pacifique s'efforcent de trouver un équilibre entre, d'une part, les besoins et les aspirations économiques de leurs populations croissantes et, d'autre part, la préservation d'environnements sains et de systèmes naturels. Notre capacité

à contrer ensemble ces menaces, à élaborer des solutions concertées et durables et à susciter un engagement politique conditionnera l'avenir des îles et des peuples du Pacifique.

En tant qu'organisation régionale chargée de la protection et du développement durable de l'environnement de la région, le PROE a joué un rôle de premier plan dans la gestion de ces problèmes environnementaux. Parallèlement, le PROE a fourni à l'échelon national des conseils techniques, un appui aux programmes et des activités de renforcement des capacités humaines et institutionnelles, tout en coordonnant les ripostes régionales aux problèmes mondiaux ainsi que les actions découlant d'accords internationaux.

Le présent Plan stratégique est, conformément à la demande des pays et territoires membres formulée lors de la Conférence du PROE de 2009, un plan intégré recensant les priorités, stratégies et actions devant être mises en œuvre pour relever ces défis au cours des cinq prochaines années. Il a été officiellement adopté par la 21^e Conférence du PROE qui s'est tenue en Papouasie-Nouvelle-Guinée en septembre 2010.

Comme suite aux vastes consultations menées auprès des Membres, des agents du Secrétariat chargés des programmes et des organisations partenaires, ce Plan s'articule autour des quatre priorités stratégiques suivantes :

- le changement climatique ;
- la biodiversité et la gestion écosystémique ;
- la gestion des déchets et la lutte contre la pollution ;
- la surveillance environnementale et la gouvernance.

Ces priorités du PROE correspondent aux grandes préoccupations environnementales de la région, qui sont devenues de plus en plus manifestes ces 20 dernières années. Outre le fait qu'il réponde aux priorités des Membres, le Plan stratégique définit clairement des cibles et des indicateurs de performance et renforce le rôle de la surveillance environnementale en tant que fondement des décisions régionales et nationales.

Il ne fait par ailleurs aucun doute que les cibles et résultats prévus pour 2015 ne seront atteints que si les Membres et le Secrétariat s'engagent à travailler ensemble. Pour les Membres, cela signifie fournir le soutien institutionnel et le financement nécessaires, atteindre les cibles dans les quatre domaines prioritaires et effectuer une surveillance environnementale efficace pour évaluer les progrès et orienter les décisions. Pour le Secrétariat, cela signifie fournir des services de qualité aux Membres en élargissant la base de financement de l'organisation, en menant une politique de changement adaptée pour veiller à la pertinence et à la viabilité des programmes, et en travaillant en partenariat avec d'autres organisations et parties prenantes qui appuient les priorités stratégiques du PROE.

En travaillant ensemble au cours des cinq années à venir, les Membres, le Secrétariat et les partenaires contribueront à la concrétisation de notre vision :

« L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures »



David Sheppard
Directeur
PROE



Dr Wari Iamo
Secrétaire du ministère de l'Environnement
et de la Conservation
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Président de la Conférence du PROE de 2010

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	5
1. CONTEXTE ET PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE	7
1.1 Environnement et contexte	7
1.2 Le processus de planification	8
2. VISION ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU PROE POUR 2011-2015	11
2.1 La vision du Programme régional océanien de l'environnement	11
2.2 Définition des priorités stratégiques	12
2.3 Partenariat entre les pays/territoires et le Secrétariat	13
2.4 Priorités stratégiques pour 2011-2015	16
2.4.1 Changement climatique	16
2.4.2 Biodiversité et gestion écosystémique	20
2.4.3 Gestion des déchets et lutte contre la pollution	24
2.4.4 Surveillance environnementale et gouvernance	26
2.5 Piliers de la mise en œuvre des programmes	29
3. MISE EN ŒUVRE ET SURVEILLANCE	31
3.1 Capacité et structure du Secrétariat	31
3.2 Renforcement des liens régionaux	32
3.3 Financement des priorités stratégiques	32
3.4 Suivi des progrès et actualisation du Plan stratégique	33
TERMES ET ABRÉVIATIONS	35

FIGURES

- Figure 1:** Relation entre le Plan stratégique et les processus pertinents de planification de l'organisation 9
- Figure 2:** Partenariat entre les Membres du PROE et le Secrétariat en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique 15
- Figure 3:** Relation entre les cibles prioritaires stratégiques, la surveillance de l'environnement et le suivi des performances du Secrétariat 34



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Mandat et vision du PROE

Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE)¹ est la principale organisation inter-gouvernementale du Pacifique travaillant dans le domaine environnemental. Le PROE compte 25 Membres ayant des intérêts directs dans la région². Son mandat est défini dans la Convention de 1993 portant création du PROE, à savoir :

« Promouvoir la coopération dans la région du Pacifique Sud et prêter son concours en vue de protéger et améliorer l'environnement de celle-ci ainsi que pérenniser le développement pour les générations actuelles et futures »

Le travail de l'organisation sera guidé par une nouvelle vision de l'avenir :

« L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures »

¹ L'Article 1 de la Convention de 1993 portant création du PROE stipule que ses instances sont la Conférence du PROE et le Secrétariat.

² Ces Membres sont les suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

Plan stratégique 2011–2015

Le Plan stratégique 2011-2015 remplace les documents de planification précédemment utilisés par le PROE, à savoir le Plan d'action et les Programmes stratégiques. Il s'articule autour de quatre priorités stratégiques recensées et convenues par les Membres dans le cadre du processus de consultation mené en 2010 :

- le changement climatique ;
- la diversité biologique et la gestion écosystémique ;
- la gestion des déchets et la lutte contre la pollution ; et
- la surveillance environnementale et la gouvernance.

Chaque priorité définit des cibles et des objectifs devant être atteints d'ici 2015 par les Membres en association avec le Secrétariat.

Le Plan stratégique engage les Membres à :

- a. fournir le soutien institutionnel et les financements nécessaires ;
- b. atteindre les cibles définies dans les quatre domaines prioritaires ; et
- c. effectuer une surveillance environnementale pour évaluer les progrès et orienter les décisions.

Il engage le Secrétariat à :

- a. fournir des services de qualité aux Membres en augmentant le financement de ces priorités ;
- b. mener une politique de changement et de renforcement institutionnel adaptée pour veiller à la pertinence et à la viabilité des programmes ; et
- c. travailler en partenariat avec d'autres organisations et parties prenantes qui appuient les priorités du PROE.

Ce Plan constitue le cadre qui orientera les plans de travail annuels du PROE au cours des cinq années à venir et sa vision à plus ou moins long terme.

Bien que le Secrétariat impulsera la mise en œuvre du Plan stratégique, la réalisation de ses objectifs dépendra de la coopération et de l'engagement de tous les Membres et parties prenantes régionales, dont les donateurs, les autres organisations membres du CORP (Conseil des organisations régionales du Pacifique), les organisations non gouvernementales (ONG) et les établissements de recherche. Son succès dépendra également de l'engagement et du soutien des communautés de la région.

Mesure des progrès

Les Membres et le Secrétariat seront conjointement responsables de la réalisation des cibles et objectifs du Plan stratégique, pour veiller à l'amélioration de l'environnement aux niveaux national et régional.

Les progrès seront évalués tous les ans à l'aide d'indicateurs de performance et seront consignés dans le Rapport de suivi et d'évaluation des performances qui sera soumis à la Conférence du PROE. Ces indicateurs mesureront l'impact du travail du Secrétariat et suivront les progrès accomplis. Le Secrétariat collaborera avec les Membres à la préparation des rapports annuels, qui seront utilisés dans le cadre de l'évaluation consultative à mi-parcours, en 2013, puis lors de la mise à jour ou du remplacement du Plan, en 2015, et de l'application d'un cadre de gestion des risques.

1

CONTEXTE ET PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

1.1 Environnement et contexte

L'océan Pacifique, le plus grand de la planète, couvre près d'un tiers de la surface terrestre et compte environ 30 000 îles de tailles et de formes diverses qui parsèment cette vaste étendue. Les îles du Pacifique abritent une multitude de cultures et de nombreuses ressources naturelles, dont les milliers d'espèces uniques qui vivent dans les récifs coralliens et les forêts. En tant que systèmes clos, les îles constituent des laboratoires vivants de l'évolution et renferment des éléments irremplaçables du patrimoine naturel de l'humanité. Du fait de leur isolement, ces îles abritent plus d'espèces rares et en voie de disparition par habitant que n'importe quel autre environnement. Elles constituent des microcosmes, soulignant l'interdépendance entre les hommes, les plantes et les animaux et la santé de leurs environnements terrestres, dulçaquatiques et marins.

Les cétacés, tortues et oiseaux de mer qui migrent sur de vastes distances à travers le Pacifique en reliant les îles et les cultures sont tout aussi importants que ces organismes spécifiquement océaniques. Les eaux océaniques sont parmi les plus productives et les moins polluées de la planète ; les écosystèmes pélagiques abritent les plus grands stocks de thons et d'espèces apparentées du monde et constituent une des pierres angulaires de l'économie régionale.

La survie des peuples océaniques dépend de ces précieuses ressources naturelles depuis des milliers d'années. L'environnement marin est d'une importance critique pour leur alimentation, leurs déplacements, leurs pratiques traditionnelles et leurs perspectives économiques. Les terres et les forêts des îles océaniques entretiennent la vie en fournissant des aliments, des combustibles et des abris. Les îles sont liées par une histoire, une culture et une origine communes. Les cultures et traditions indigènes ont

évolué au cours de nombreuses générations et produit un précieux patrimoine en matière d'intendance des ressources naturelles, de pratiques de gestion traditionnelles et de savoirs.

Mais la modification des écosystèmes et l'extinction des espèces dans le Pacifique ne datent pas d'aujourd'hui et cette tendance s'est accélérée avec les pressions du développement moderne. Si le changement climatique est actuellement la première préoccupation régionale, la pollution et les déchets, le déboisement et la mauvaise utilisation des terres ainsi que la croissance démographique et le déclin des ressources naturelles continuent de menacer la viabilité à long terme des économies insulaires. Les approches écosystémiques doivent sous-tendre le développement pour que les sociétés insulaires océaniques trouvent un équilibre entre leurs aspirations et la pérennité de leurs systèmes naturels. De même, les comportements doivent changer si l'on veut résoudre des problèmes tels que la gestion des déchets et la lutte contre la pollution.

1.2 Le processus de planification

Ce Plan définit les objectifs stratégiques du PROE pour les cinq années à venir ainsi que sa vision à plus ou moins long terme.

Le Plan stratégique 2011-2015 remplace les documents précédemment utilisés par le PROE, à savoir le Plan d'action et les Programmes stratégiques. Il joue le rôle du Plan d'action prévu par la Convention de 1993 portant création du PROE et décrit comment le Secrétariat orientera ses activités dans l'objectif de maintenir les services essentiels et les activités de soutien fournis pour répondre aux défis et aux perspectives de la région en matière d'environnement.

Au terme de la Convention portant création du PROE, le Plan d'action doit :

- coordonner les activités régionales ayant trait à l'environnement ;
- surveiller et évaluer l'état de l'environnement dans la région, y compris l'ampleur des impacts anthropiques ;
- encourager la recherche et d'autres programmes pour protéger l'atmosphère, les écosystèmes et les espèces ;
- minimiser la pollution de l'atmosphère, de la terre, des eaux douces et de la mer ;
- renforcer les moyens et les mécanismes institutionnels des pays et de la région dans son ensemble ;
- améliorer la formation et développer les activités d'éducation et de sensibilisation du public ; et
- promouvoir les mécanismes intégrés de droit, de planification et de gestion.

Lors de la Conférence du PROE de 2009, les Membres ont demandé au Secrétariat de mener un processus consultatif de planification stratégique pour examiner les réalisations du Plan d'action 2005-2009 et élaborer un plan intégré définissant les activités de base du Secrétariat. Cette consultation a compris :

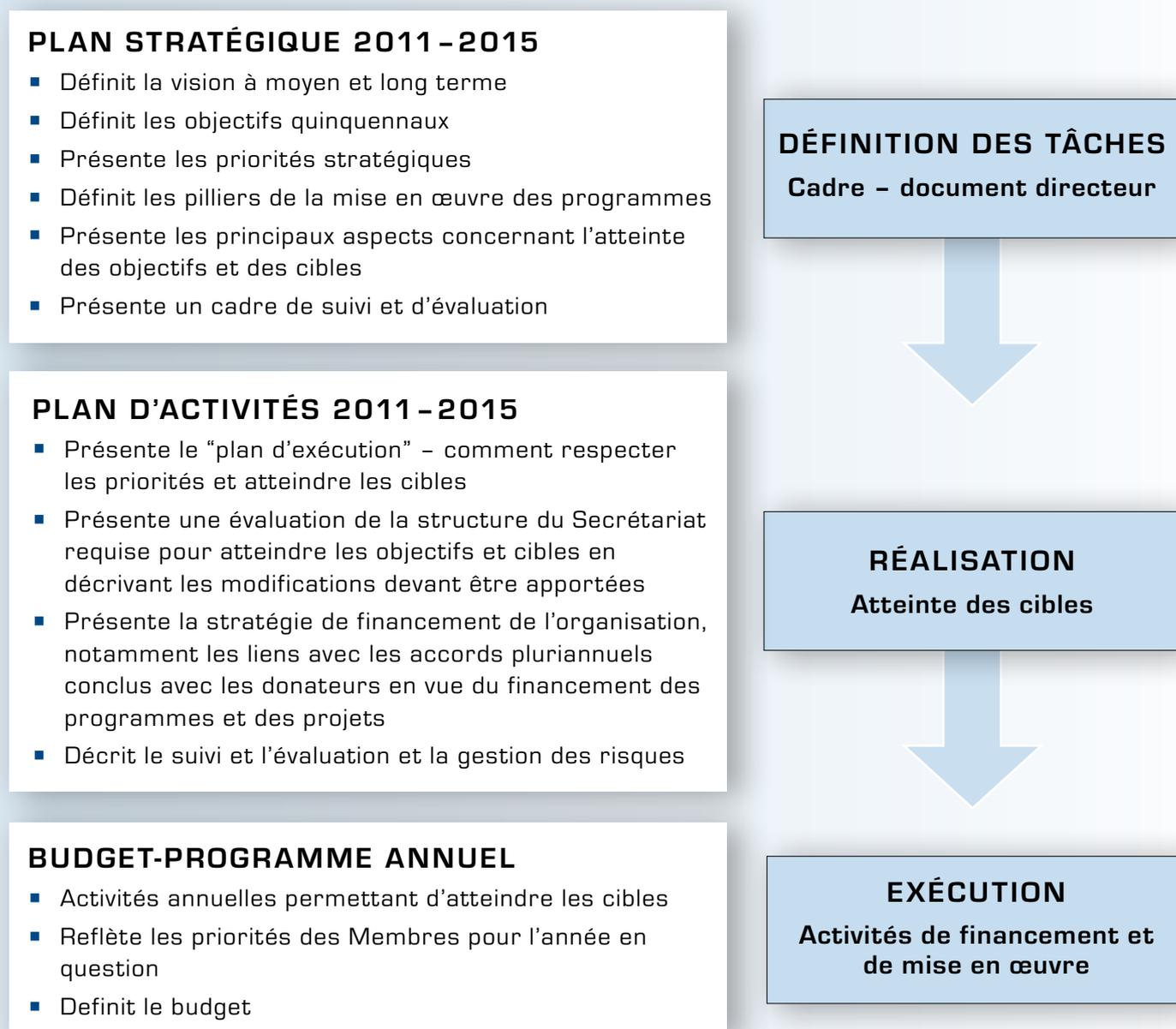
- des questionnaires adressés aux Membres, aux organisations partenaires et aux agents du Secrétariat chargés des programmes ;
- des réunions consultatives sous-régionales tenues à Guam et aux Fidji, au cours desquelles les Membres ont défini leurs priorités et leurs thèmes directeurs ;
- un atelier consultatif organisé avec le personnel du Secrétariat ; et
- des versions préliminaires du présent Plan, distribuées pour observations par les Membres et les autres parties prenantes.

La grande majorité des Membres a participé aux réunions consultatives et tous les éléments du Plan sont le résultat d'un vaste processus consultatif.

Le Plan entend également faire fond sur le processus de mise en place du Cadre institutionnel régional et donner suite aux décisions des Conférences du PROE relatives à l'Évaluation indépendante de l'organisation réalisée en 2008 ; celles portant sur le besoin de définir plus précisément les « activités de base » du PROE revêtent une importance particulière et le Plan devrait être lu dans ce contexte. Les activités de base ont été définies par la Conférence du PROE comme : « **L'ensemble minimal des services que le PROE doit fournir à ses Membres au niveau régional, conformément au mandat qui lui a été confié en sa qualité d'organisation environnementale régionale, dans les domaines où le PROE joue un rôle unique et irremplaçable, et qui devraient jouir d'un financement permanent par le biais des contributions des Membres** ».

Conformément aux conclusions du processus de consultation, le Plan est axé sur la responsabilité partagée des Membres et du Secrétariat dans la réalisation des objectifs environnementaux aux niveaux national et régional. De fait, le Plan entend constituer une feuille de route explicite et partagée, devant être considérée comme un document évolutif visant l'amélioration à long terme de l'environnement océanique, et définir des priorités nationales et régionales spécifiques pour les cinq années à venir. Il orientera l'élaboration par le Secrétariat de plans de travail annuels détaillés ainsi que la collaboration avec les organisations partenaires, dont les organisations régionales et les ONG.

Figure 1 : Relation entre le Plan stratégique et les processus pertinents de planification de l'organisation





2

VISION ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU PROE POUR 2011-2015

2.1 La vision du programme régional océanien de l'environnement

Le mandat du PROE est défini dans la Convention de 1993 portant création du PROE :

« Promouvoir la coopération dans la région du Pacifique Sud et prêter son concours en vue de protéger et améliorer l'environnement de celle-ci ainsi que pérenniser le développement pour les générations actuelles et futures ».

Pour s'acquitter de son mandat, le PROE doit fournir des conseils de qualité sur la protection et la gestion des écosystèmes insulaires mais également être conscient de la dépendance humaine à l'égard des ressources naturelles dans le cadre de modes de subsistance durables. Cette relation est profonde dans les îles du Pacifique et sous-tend la vision de l'avenir, simple mais indiscutable, adoptée par la Conférence du PROE de 2010 :

« L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

2.2 Définition des priorités stratégiques

La planification stratégique est une question de choix. Le vaste processus consultatif a révélé que les Membres aimeraient recevoir une assistance dans de nombreux domaines, bien au-delà des capacités actuelles ou prévues du Secrétariat. Les messages se dégageant de ce processus sont les suivants :

- le PROE doit augmenter les activités menées à l'échelon national ;
- le PROE doit continuer de travailler à l'échelon régional tout en veillant à ce que cela apporte une valeur ajoutée ;
- le PROE doit accorder une attention accrue à la gestion des déchets et à la lutte contre la pollution tout en continuant de se concentrer sur les principaux domaines de travail que sont le changement climatique et la biodiversité ; et
- le Secrétariat doit intensifier concrètement ses relations avec ses Membres.

Quatre priorités stratégiques se sont dégagées des discussions menées avec les Membres en 2010 :

- le changement climatique ;
- la biodiversité et la gestion écosystémique ;
- la gestion des déchets et la lutte contre la pollution ; et
- la surveillance environnementale et la gouvernance.

Ces thématiques étaient déjà au cœur du travail du PROE au cours des périodes précédentes, à l'exception de la surveillance environnementale, bien qu'elle soit définie en tant que priorité dans la Convention portant création du PROE. À cet égard, les pays et territoires membres ont clairement exprimé que les priorités thématiques existantes étaient judicieuses et devraient être renforcées.

Le Plan ne prône pas le statu quo. Des choix doivent être faits dans le cadre de ces priorités tandis qu'un certain nombre d'évolutions sont prévues, notamment :

- la réduction des ressources consacrées à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en améliorant notre efficacité dans ce domaine, par exemple en utilisant le PROE comme un centre régional pour simplifier les processus et les rapports exigés dans le cadre des AME ;
- l'adoption d'une approche plus stratégique concernant la participation du personnel du PROE aux conférences internationales, accompagnée d'une augmentation correspondante de l'attention portée aux activités nationales et aux conférences régionales de haute priorité ;
- l'augmentation des ressources consacrées à la gestion des déchets et à la lutte contre la pollution ;
- l'augmentation du niveau d'attention accordé à la surveillance environnementale, pour mieux comprendre les tendances générales concernant la qualité de l'environnement océanique, et permettre au Secrétariat de mieux évaluer les fruits de son travail et de celui de ses Membres ;
- le développement de partenariats avec d'autres organismes régionaux et internationaux pour exécuter des activités ciblées au niveau national ; et
- le maintien du niveau de ressources consacré aux principaux domaines d'activité que sont la biodiversité et le changement climatique.

Plusieurs stratégies thématiques existent déjà et leur mise en œuvre devrait être ciblée au cours des cinq années à venir. Il s'agit :

- du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques ;
- de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature ;
- de la Stratégie de gestion des déchets solides pour la région Pacifique ;
- de l'Évaluation des services météorologiques régionaux ; et
- des Directives pour la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique.

Il est généralement établi à l'échelle mondiale que les bienfaits du développement ne seront pas pleinement ressentis si le progrès économique nuit à la conservation à long terme de l'environnement. Cet état de chose est reflété par les programmes mondiaux sur le développement, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, la Stratégie de Maurice, le Programme d'action de la Barbade, la déclaration de Paris, le Programme d'action d'Accra et le Pacte de Cairns.

Ces stratégies, directives et cadres se retrouvent sous forme de stratégies et de plans d'action nationaux ou territoriaux portant sur l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, les espèces envahissantes, la lutte contre la désertification et d'autres questions. Les priorités nationales ont également contribué à l'élaboration du présent Plan stratégique et continueront d'orienter les travaux du PROE, notamment dans le cadre d'une séance de la Conférence annuelle du PROE prévue pour actualiser les priorités des pays. Ce travail sera complété par les informations régulièrement fournies par les Membres sur leurs priorités et orientations et par des analyses des stratégies et plans nouveaux ou révisés. Si le budget le permet, le Secrétariat mènera également des consultations régionales et sous-régionales avant chaque Conférence du PROE. La mise en œuvre privilégiera l'échelon national sans toutefois exclure les activités infranationales prioritaires recensées par les pays lorsque le PROE dispose des ressources nécessaires.

2.3 Partenariat entre les pays/territoires membres et le Secrétariat

Le Plan définit les objectifs du Programme régional océanien de l'environnement, qui ont été formulés par ses Membres et son Secrétariat ; chaque participant est responsable du succès du Plan. Les actions du Plan s'appliquent à l'ensemble des Membres du PROE, en association avec Secrétariat et avec son soutien. Les services et actions spécifiques à différents Membres varieront en fonction de leurs besoins et capacités.

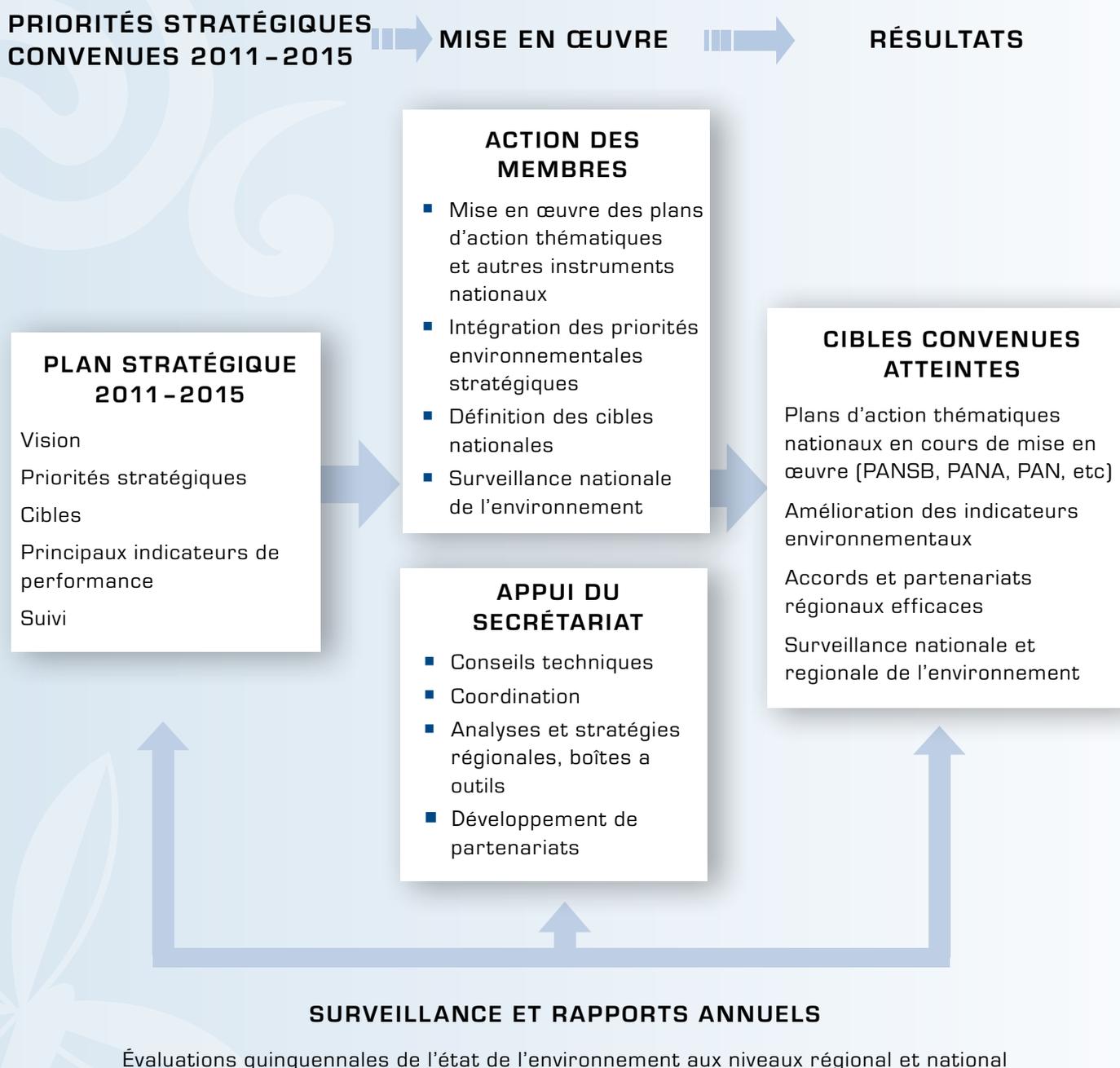
Des actions conjointes et complémentaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs du PROE. Les activités décrites ci-après ont pour objet d'illustrer les liens entre les rôles des Membres et ceux du Secrétariat et ne sont pas mutuellement exclusives.

Les efforts menés par le Secrétariat et les Membres pour atteindre les cibles et les objectifs définis devront bénéficier du soutien des donateurs et des organisations partenaires.

LES PAYS ET TERRITOIRES MEMBRES :	LE SECRÉTARIAT :
Collaboreront à la mise en œuvre des priorités nationales et régionales	Facilitera la collaboration et la coordination régionales
Faciliteront le travail du Secrétariat en lui communiquant leurs priorités nationales en matière d'action publique et d'assistance technique ainsi que les facteurs déterminants à l'échelon national	Travaillera avec les Membres pour adapter l'assistance stratégique et technique et soutiendra la mise en œuvre nationale ou régionale d'activités de terrain conformes aux priorités nationales en intégrant des approches de gestion communautaire et des approches novatrices du financement
Élaboreront des actions et des plans de mise en œuvre nationaux ; solliciteront au besoin les conseils et avis du Secrétariat, notamment des retours d'expérience ; travailleront si possible avec le Secrétariat à l'intégration nationale des plans de mise en œuvre régionaux	Examinera et utilisera les politiques et les plans nationaux pour élaborer des actions et des plans de mise en œuvre régionaux reflétant les besoins des Membres ; aidera les Membres à intégrer les plans régionaux au niveau national ; émettra des avis et partagera les enseignements tirés des actions et plans nationaux
Coordonneront les approches entre les pouvoirs publics, la société civile, les ONG et le secteur privé pour faciliter la réalisation des objectifs du Plan stratégique	Établira un financement et des partenariats régionaux répondant aux besoins des Membres ; coordonnera les intérêts de la région sur la scène internationale ; traitera avec des partenaires potentiels pour fournir une assistance coordonnée à des Membres ou groupes de Membres
Maintiendront les capacités et institutions nationales en matière de biodiversité, de changement climatique, de gestion de la pollution et des déchets, de surveillance environnementale et de gouvernance	Contribuera au développement des capacités et des institutions en matière de gouvernance nationale en créant des centres de diffusion des connaissances ; aidera les Membres à recenser et maintenir les capacités requises minimales
Créeront un environnement propice, à savoir des lois et des réglementations appropriées en suivant au besoin les conseils du Secrétariat sur les opportunités et liens possibles avec les instruments régionaux	Conseillera les Membres, le cas échéant, sur les lacunes et les besoins en matière de législation et de réglementation nationales, notamment pour veiller au respect des instruments régionaux, et fournira une assistance technique aux Membres en vue de la mise en place de systèmes de financement novateurs pour appuyer les politiques environnementales
Recueilleront des données et des informations nationales sur l'environnement et, dans la mesure du possible, les mettront à la disposition du Secrétariat	Utilisera les données et informations nationales sur l'environnement dont disposent les Membres ou d'autres acteurs, pour fournir des données régionales sur l'environnement ; recueillera, stockera, offrira et analysera des données et informations environnementales régionales, à partir des données nationales et autres
Développeront une main-d'œuvre qualifiée et engageront une part suffisante de leurs budgets nationaux pour mener à bien les programmes environnementaux	Aidera les Membres à conserver un personnel qualifié en créant des possibilités aux niveaux régional et sous-régional pour que les spécialistes puissent améliorer leurs compétences ; aidera les Membres à renforcer leurs institutions grâce au développement des capacités aux niveaux national et infranational ; fournira un appui technique au besoin
Collaboreront bilatéralement avec les partenaires de développement pour contribuer à la réalisation des objectifs du Plan stratégique ; demanderont conseil au Secrétariat sur les liens avec les partenaires de développement ; appuieront le Secrétariat pour recenser les possibilités de coordination de l'assistance au développement	Conseillera et consultera les partenaires de développement sur les priorités et opportunités en tenant compte du Plan stratégique ; promouvra les liens entre les Membres et les partenaires de développement ; recensera les possibilités d'aide régionale au développement coordonnée en fonction des besoins définis par les Membres ; participera avec les autres organisations du CORP aux missions de conception des stratégies de pays conjointes

Le Plan stratégique ne produira des résultats concrets que si le Secrétariat et les Membres collaborent dans le cadre d'une relation pouvant être illustrée comme suit :

Figure 2 : Partenariat entre les Membres du PROE et le Secrétariat en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique



2.4 Priorités stratégiques pour 2011–2015

2.4.1 Changement climatique

OBJECTIF : D'ici 2015, tous les pays et territoires insulaires océaniques auront renforcé leur capacité de riposte au changement climatique en améliorant leurs politiques, en mettant en œuvre des mesures pratiques d'adaptation, en améliorant la résistance des écosystèmes aux impacts du changement climatique et en exécutant des initiatives visant un développement à faible intensité de carbone

Le changement climatique mondial touche déjà de manière disproportionnée les îles du Pacifique. Malgré leur faible contribution à ce phénomène (moins de 0,03 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre), les Océaniques sont parmi les premiers à en subir les conséquences. Dans la plupart des îles du Pacifique, le changement climatique influe sur les communautés, l'infrastructure, l'approvisionnement en eau, les écosystèmes côtiers et forestiers, les pêcheries, l'agriculture et la santé humaine. Les effets de l'élévation du niveau de la mer, de l'augmentation des températures de la mer, de l'acidification de l'océan, des modifications des régimes pluviométriques et de l'augmentation générale de la température deviendront plus prononcés au cours des années à venir. Le PROE a été désigné par les chefs de gouvernements océaniques pour coordonner la riposte de la région.

Dans le cadre de cette première priorité stratégique, le Secrétariat aidera les Membres à planifier, concevoir et mettre en œuvre leurs stratégies nationales d'adaptation (y compris des projets pilotes) et à intégrer le changement climatique dans les processus nationaux de planification et de développement. Il mettra l'accent sur les meilleures pratiques en matière de formulation de politiques et d'adaptation. Le PROE veillera à coordonner les politiques et programmes régionaux pertinents par le biais de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique, du Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques et du groupe de travail du CORP sur le changement climatique. Il développera des partenariats avec les donateurs pour mettre en œuvre des politiques et des programmes d'adaptation et d'atténuation dans la région.

Une meilleure sensibilisation et une compréhension accrue des effets potentiels sur les populations et leurs moyens d'existence sont essentielles. Les stratégies et les cibles appuient les programmes d'éducation et de sensibilisation et les réseaux et portails d'information régionaux, et visent à améliorer l'accès aux informations sur le changement climatique pour les scientifiques, les responsables de l'action publique et les institutions régionales. Il importe également de renforcer la capacité des Membres à engager des négociations sur le changement climatique, à accéder à des sources de financement internationales et à s'acquitter de leurs responsabilités internationales – par exemple, celles découlant des dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

STRATÉGIES CLÉS	OBJECTIFS POUR 2015	CIBLES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
-----------------	---------------------	--------	---------------------------------------

CC1. MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ADAPTATION

<p>CC1.1 Aider les Membres à élaborer et mettre en œuvre des mesures appropriées d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes</p>	<p>L'adaptation au changement climatique, y compris les approches écosystémiques, est intégrée dans les politiques, stratégies et plans nationaux et sectoriels et mise en œuvre grâce à des dispositions institutionnelles coordonnées bénéficiant d'environnements favorables à tous les niveaux et dans tous les secteurs ; les activités d'adaptation et d'atténuation sont intégrées pour éviter tout effet délétère sur les écosystèmes.</p>	<p>Au moins 10 Membres insulaires ont intégré l'adaptation au changement climatique, y compris les approches écosystémiques, et la réduction des risques dans leurs stratégies nationales de développement durable (SNDD), ou leurs équivalents, et des ressources ont été mobilisées en vue de leur mise en œuvre</p> <hr/> <p>D'ici 2015, les enseignements des efforts d'adaptation déployés dans la région – y compris dans le cadre du Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC) – auront été documentés dans tous les pays participants et reproduits dans d'autres secteurs dans au moins cinq pays participant à ce projet</p>	<p>Nombre de Membres ayant intégré l'adaptation au changement climatique à leurs stratégies nationales de développement</p> <hr/> <p>Nombre de Membres ayant documenté les enseignements du PACC et d'autres initiatives</p> <p>Nombre de Membres ayant reproduit ces enseignements dans d'autres secteurs</p>
<p>CC1.2 Amélioration des partenariats et de la participation de l'ensemble des intervenants régionaux et internationaux, et renforcement des actions coordonnées de réduction des risques des incidences du changement climatique en conformité avec les dispositions du Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques révisé, à l'appui des initiatives et priorités nationales</p>	<p>Les initiatives régionales et la prestation des services ayant trait à la lutte contre le changement climatique sont bien coordonnées et cohérentes</p> <hr/> <p>Le financement et l'aide technique offerts par les partenaires de développement dans le domaine du changement climatique sont coordonnés et harmonisés afin de maximiser les avantages pour les Membres</p>	<p>D'ici 2015, tous les projets d'adaptation seront conformes aux objectifs régionaux approuvés</p> <hr/> <p>D'ici 2015, les ressources consacrées à l'adaptation auront sensiblement augmenté ; augmentation des fonds décaissés et du nombre de projets mis en œuvre</p>	<p>Évaluation satisfaisante de la coordination des activités d'adaptation</p> <hr/> <p>Augmentation en pourcentage des financements annuels consacrés à l'adaptation par rapport au niveau de 2010</p> <p>Augmentation en pourcentage du nombre annuel de projets d'adaptation mis en œuvre par rapport au niveau de 2010</p>

STRATÉGIES CLÉS	OBJECTIFS POUR 2015	CIBLES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
CC2. AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ, DES CONNAISSANCES ET DE LA COMPRÉHENSION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA RÉDUCTION DES RISQUES			
CC2.1 Développer et renforcer les capacités d'exécution de programmes de recherche appliquée, d'observation et de surveillance météorologiques pour améliorer la compréhension, la sensibilisation et les applications de riposte ciblée au changement climatique et de réduction associée des risques de catastrophes	Capacités d'adaptation et de réduction des risques renforcées et processus décisionnels et actions fondés sur un système intégré mis en œuvre grâce à une meilleure compréhension des tendances, prévisions et impacts du changement climatique et des phénomènes extrêmes	D'ici 2015, au moins 10 Membres auront renforcé leur capacité institutionnelle et disposeront des compétences nationales nécessaires pour utiliser les informations sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes lors de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques opportunes	Nombre de Membres tenant compte des connaissances sur le changement climatique et des informations sur la gestion des risques de catastrophes aux fins de l'élaboration de politiques
	Applications de la gestion du changement climatique et des risques améliorées chez les Membres grâce à la collecte, à l'analyse et au partage systématiques des informations en tenant compte des situations sociales et économiques et des connaissances traditionnelles	D'ici 2011, élaboration d'un portail sur le changement climatique et exécution d'au moins cinq programmes de sensibilisation et stratégies de communication pour faciliter l'échange d'information dans les principaux secteurs	Nombre de programmes de sensibilisation au changement climatique et de communication sur le changement climatique réalisés
	Prestation de services météorologiques régionaux adéquats afin d'assurer l'accès en temps utile à des informations météorologiques et océanographiques de qualité	Mise en œuvre de toutes les recommandations de l'examen des services météorologiques régionaux	Proportion des recommandations de l'examen des services météorologiques régionaux mises en œuvre
		D'ici 2015, au moins 14 services météorologiques nationaux auront amélioré l'accès aux outils et aux connaissances scientifiques appliquées sur les moteurs du climat océanien et les prévisions en la matière et se seront dotés de bases de données nationales sur le climat et les catastrophes naturelles	Nombre de services météorologiques nationaux dotés de bases de données sur le climat et les catastrophes naturelles
CC2.2 Élaborer et exécuter dans la région des programmes coordonnés d'éducation et de sensibilisation et des stratégies de communication, pour améliorer la capacité des Membres à faire face au changement climatique	Les Membres ont amélioré leur prise de conscience du problème et leur capacité à répondre aux impacts du changement climatique	Participation et prise de décision éclairées pour répondre aux impacts du changement climatique	Nombre d'initiatives durables et concrètes d'adaptation et d'atténuation

STRATÉGIES CLÉS	OBJECTIFS POUR 2015	CIBLES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
CC2.3 Aider les Membres à s'acquitter de leurs obligations au titre de la CCNUCC et des protocoles et processus y afférents	Assistance fournie en matière de négociations internationales pour promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et obtenir des ressources pour l'adaptation	D'ici 2015, participation efficace de tous les Membres aux principales négociations internationales sur le changement climatique Nombre accru de contributions de la région au cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	Proportion de Membres participant aux négociations de la CCNUCC Nombre de contributions océaniques au cinquième rapport du GIEC

CC3. CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

CC3.1 Promouvoir le développement à faible intensité de carbone en aidant les Membres à mettre en œuvre, en partenariat avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et la Politique énergétique régionale, des mesures d'un bon rapport coût-efficacité sur les énergies renouvelables et le rendement énergétique, des technologies à faible intensité de carbone et un suivi des émissions de GES	Promotion et application de mesures et de technologies d'un bon rapport coût-efficacité en matière de rendement énergétique	D'ici 2015, les technologies à haut rendement énergétique seront largement utilisées dans la région	Pourcentage de mégawatts heures économisés et capacité de production d'énergie renouvelable installée (en mégawatts) par rapport à 2010 Nombre de meilleures pratiques et de leçons apprises documentées et disséminées d'ici 2015
	Promotion et application de mesures et de technologies d'un bon rapport coût-efficacité en matière d'énergies renouvelables	D'ici 2015, tous les Membres auront mis en œuvre des technologies d'exploitation des énergies renouvelables et seront dotés de plans pour accroître l'utilisation	Nombre de cibles ou feuilles de route nationales sur les énergies renouvelables adoptées d'ici 2015 Nombre de nouvelles études de faisabilité réalisées d'ici 2015 Nombre de Membres mettant en œuvre des technologies d'exploitation des énergies renouvelables grâce aux conseils du PROE
	Inventaires de gaz à effet de serre et évaluations des besoins techniques réalisés	D'ici 2015, tous les Membres disposeront d'inventaires précis de leurs émissions et d'évaluations de leurs besoins techniques	Nombre de nouveaux inventaires de GES et d'évaluations des besoins technologiques réalisés d'ici 2015
	Appui fourni pour renforcer la capacité des Membres et sensibilisation aux mécanismes internationaux de compensation des émissions de carbone	D'ici 2015, tous les Membres seront dotés d'une autorité nationale d'application des mécanismes de compensation des émissions de carbone et auront élaboré des projets au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto	Nombre d'autorités nationales désignées créées et de projets du MDP proposés dans le cadre du mécanisme international de compensation des émissions de carbone d'ici 2015

OBJECTIF : D'ici 2015, tous les Membres auront amélioré la gestion durable des écosystèmes et de la biodiversité insulaires et océaniques pour le bien des communautés, des modes de subsistance et des objectifs nationaux de développement durable, grâce à une compréhension accrue de la gestion écosystémique et à la mise en œuvre des Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité

Les liens entre les peuples océaniques et leurs écosystèmes terrestres, côtiers et marins, et les espèces qu'ils abritent, reposent sur d'anciennes fondations culturelles et spirituelles. Mais les espèces indigènes sont en déclin tandis que les écosystèmes sont perturbés par les activités humaines. Depuis de nombreuses années, la croissance économique et démographique a entraîné une utilisation et une exploitation non durables des ressources, qui se sont soldées par la surexploitation des pêcheries côtières et pélagiques, le déclin des populations animales et la perte d'espèces due à la chasse abusive. L'exploitation forestière non durable et la conversion des forêts en terres agricoles ont souvent eu de profonds impacts locaux sur les approvisionnements en eau douce. La sédimentation qui en a découlé a compromis la santé des écosystèmes récifaux et côtiers. Dans certaines îles de plus grande taille, la mauvaise gestion des exploitations minières a eu des conséquences environnementales et sociales catastrophiques. L'intensification des transports et des échanges a entraîné l'introduction dans les îles du Pacifique d'espèces envahissantes qui ont eu de graves impacts écologiques sur la biodiversité, ainsi que des impacts économiques sur d'importants secteurs de production, le tourisme et le commerce. L'avenir des populations insulaires océaniques dépendra des mesures prises pour enrayer ces tendances.

Cette deuxième priorité stratégique contribuera à la construction d'un avenir durable en appuyant la gestion écosystémique et la conservation de la biodiversité. Le Secrétariat privilégiera la fourniture de soutien technique et consultatif aux Membres en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (PANSB et leurs équivalents dans les territoires). Une meilleure connaissance de la contribution des écosystèmes terrestres et côtiers en bonne santé et bien gérés à la résistance aux impacts constituera un élément essentiel des politiques de lutte contre le changement climatique et d'adaptation des îles océaniques. La dimension culturelle des préoccupations environnementales sera prise en compte par l'application des connaissances biologiques et des pratiques traditionnelles, et par la mise en œuvre d'initiatives régionales de promotion de notre patrimoine naturel et culturel.

La conservation et la gestion des espèces seront améliorées en encourageant la bonne mise en œuvre des accords internationaux et en appuyant des politiques et programmes régionaux d'un bon rapport coût-efficacité. On pensera notamment aux mécanismes régionaux existants tels que :

- la Stratégie d'action pour la conservation de la nature ;
- les Directives pour la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique ;
- le Plan d'action en faveur des baleines et des dauphins ;
- le Plan d'action régional en faveur des requins.

Il pourra également être nécessaire d'élaborer de nouveaux mécanismes régionaux et nationaux.

STRATÉGIES CLÉS	OBJECTIFS POUR 2015	CIBLES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
-----------------	---------------------	--------	---------------------------------------

BEM1. ÉCOSYSTÈMES INSULAIRES ET OCÉANIQUES

<p>BEM1.1 Promouvoir et soutenir la gestion et la conservation des écosystèmes insulaires, côtiers et marins ainsi que la biodiversité unique de la région</p>	<p>Amélioration de la gestion écosystémique chez les Membres et mise en œuvre de stratégies de conservation pour réduire la perte et la dégradation de la biodiversité et des habitats terrestres et marins, y compris d'accords multilatéraux sur l'environnement et d'initiatives régionales en matière de conservation</p>	<p>Au moins 50 % de tous les Membres exécutant leurs Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (ou leurs équivalents)</p>	<p>Nombre de Membres exécutant leurs Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (ou leurs équivalents)</p>	
		<p>D'ici 2015, les Membres auront augmenté le nombre ou l'étendue des aires de conservation terrestres et marines dûment gérées par rapport à 2010 et atteint des cibles individuelles; par exemple, dans le cadre du Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique (CDB)</p>	<p>Nombre et étendue des aires de conservation dûment gérées</p>	
		<p>Au moins une aire marine protégée (AMP) dûment gérée par chaque pays ou territoire insulaire océanien</p>	<p>Nombre de Membres gérant une aire marine protégée</p>	
		<p>Au moins une initiative régionale sur le paysage océanique pleinement opérationnelle</p>	<p>Nombre d'initiatives régionales sur le paysage océanique pleinement opérationnelles</p>	
		<p>D'ici 2015, au moins deux nouveaux pays insulaires océaniques auront ratifié la Convention de Ramsar</p>	<p>Nombre de Membres ayant ratifié la Convention de Ramsar</p>	
		<p>D'ici 2015, mise en œuvre du Plan d'action régional pour les zones humides, coordonnée avec tous les partenaires</p>	<p>Degré de mise en œuvre du Plan d'action régional pour les zones humides</p>	
		<p>D'ici 2015, cinq exemples d'adaptation écosystémique au changement climatique mis en œuvre par les Membres</p>	<p>Nombre d'exemples d'adaptation écosystémique au changement climatique</p>	
		<p>Groupes de travail de la Table ronde pour la conservation de la nature pleinement opérationnels et jouant le rôle de coordinateurs régionaux dans ce domaine</p>	<p>Proportion de groupes de travail de la Table ronde pour la conservation de la nature pleinement opérationnels</p>	
		<p>Le PROE assume son rôle de coordinateur régional pour simplifier les processus des AME et les exigences en matière de rapports</p>	<p>Les Membres consacrent moins de temps à la préparation des rapports requis par les AME</p>	<p>Nombre d'AME dont les exigences en matière de rapports ont été modifiées pour les Membres océaniques</p>
		<p>Développement des connaissances régionales, étude de la possibilité d'actions régionales sur les écosystèmes océaniques dans les zones internes et externes aux juridictions nationales en association avec les organisations et initiatives régionales et internationales pertinentes, et étude de la faisabilité d'un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur cette question</p>	<p>Recensement du nombre d'aires écologiquement et biologiquement importantes dans le cadre de la CDB</p>	<p>Nombre d'aires écologiquement et biologiquement importantes recensées</p>

STRATÉGIES CLÉS	OBJECTIFS POUR 2015	CIBLES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
-----------------	---------------------	--------	---------------------------------------

BEM2. ESPÈCES MENACÉES ET MIGRATRICES

BEM2.1

Coordination et soutien régionaux efficaces de la gestion et de la conservation des espèces menacées et migratrices

Enrayement du déclin des populations des principales espèces menacées et migratrices grâce à une planification et une gestion ciblées et à la mise en œuvre active des conventions internationales dans la région

Intégration des priorités en matière de protection des espèces marines et terrestres dans les stratégies et programmes nationaux, régionaux et internationaux pertinents

D'ici 2012, révision et actualisation du Plan d'action régional sur les espèces marines

D'ici 2015, ratification par au moins quatre Membres de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) ou ses mémorandums d'entente

D'ici 2015, intégration des priorités régionales concernant les espèces dans les politiques et programmes régionaux et internationaux pertinents

D'ici 2015, élaboration et mise en œuvre de deux plans régionaux et quatre plans nationaux de reconstitution des espèces

Mise en œuvre d'une législation nouvelle ou actualisée concernant les espèces sauvages

Maintenance et utilisation de la base de données sur la recherche et le suivi des tortues marines (TREDS) pour contribuer à leur conservation aux échelons national et régional

Adoption par les Membres de la base de données TREDS

Statut des espèces menacées et en voie de disparition suivi en continu et actualisé dans le cadre de la surveillance régionale de la biodiversité

D'ici 2015, achèvement de l'examen du statut des espèces menacées et évaluation des effets positifs sur l'enrayement du déclin des populations de ces espèces

Les pays insulaires océaniques qui ne l'ont pas encore fait ratifient la Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), mettent en place des lois de protection de ces espèces, reçoivent une formation appropriée et élaborent des lois modèles

D'ici 2015, ratification de la Convention CITES par au moins quatre nouveaux pays insulaires océaniques

Formation des responsables scientifiques terminée en vue de la mise en œuvre de l'article 4 de la CITES (avis de commerce non préjudiciable)

Élaboration d'un modèle de plan de gestion pour les coraux, les dauphins et les autres espèces marines

Nombre de Membres ayant mis en œuvre leur PANSB ou un programme équivalent

Nombre de pays insulaires supplémentaires ayant ratifié la CMS ou ses mémorandums d'entente

Nombre de politiques et programmes régionaux ou internationaux élaborés ou actualisés pour intégrer les priorités régionales concernant les espèces

Nombre de plans de reconstitution des espèces mis en œuvre

Nombre de textes législatifs nouveaux ou actualisés mis en œuvre sur les espèces sauvages

Nombre de Membres utilisant la base de données TREDS

État d'avancement de l'évaluation régionale du statut des espèces menacées ; effet sur l'enrayement du déclin de ces espèces

Nombre de nouveaux Membres ayant ratifié la Convention CITES

Nombre d'agents formés pour mettre en œuvre l'article 4 de la CITES

État d'achèvement du modèle de plan de gestion pour les coraux, les dauphins et les autres espèces marines

STRATÉGIES CLÉS	OBJECTIFS POUR 2015	CIBLES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
-----------------	---------------------	--------	---------------------------------------

BEM3. ESPÈCES ENVAHISSANTES

<p>BEM3.1 Fournir un soutien technique, institutionnel et financier aux programmes régionaux sur les espèces envahissantes, en coordination avec d'autres organisations régionales</p>	<p>Menace des espèces envahissantes réduite grâce à l'action publique, la législation, la sensibilisation et la lutte, y compris des mesures régionales et nationales de prévention et de riposte</p>	<p>D'ici 2013, les priorités régionales concernant les espèces envahissantes seront recensées suite à une analyse des lacunes des Directives pour la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique et les organismes membres du Partenariat océanien sur les espèces envahissantes prendront des mesures concertées en conséquence, en collaboration avec les Membres</p>	<p>État d'avancement de l'analyse des lacunes et de la mise en œuvre de ses recommandations</p>
		<p>D'ici 2015, cinq nouveaux Membres seront dotés de plans d'action sur les espèces envahissantes gérés par des comités nationaux</p>	<p>Nombre de Membres s'étant dotés de plans d'action sur les espèces envahissantes</p>
		<p>D'ici 2015, adoption par cinq Membres insulaires de l'évaluation des risques environnementaux pour orienter les programmes de sûreté biologique et de lutte contre les espèces envahissantes</p>	<p>Nombre de Membres utilisant l'évaluation des risques environnementaux pour orienter les programmes de sûreté biologique et de lutte contre les espèces envahissantes</p>
	<p>Partenariat océanien sur les espèces envahissantes et Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes (PILN) maintenus en tant que mécanismes régionaux permanents de coordination, de renforcement des capacités et de surveillance, et collaboration dans ce domaine entre les organismes régionaux pertinents</p>	<p>D'ici 2015, tous les pays insulaires et territoires océaniques seront membres du PILN</p>	<p>Nombre de Membres devenus membres du PILN</p>
	<p>Intégration des espèces envahissantes dans les programmes de sensibilisation du public, les programmes d'éducation formelle et permanente et les campagnes de marketing social</p>	<p>D'ici 2015, de bons exemples de campagnes de sensibilisation et d'éducation adaptés aux besoins de la région auront été mis en place</p>	<p>Nombre de campagnes de sensibilisation et d'éducation achevées dans le Pacifique</p>
<p>Nette amélioration de la compréhension des impacts économiques des espèces envahissantes</p>		<p>D'ici 2013, une étude pilote aura été réalisée pour démontrer les coûts économiques réels et potentiels d'espèces envahissantes spécifiques et les avantages économiques d'interventions efficaces</p>	<p>Étude pilote sur les coûts économiques des espèces envahissantes menée à bien</p>
		<p>D'ici 2014, une campagne de marketing social aura été réalisée afin de promouvoir l'importance politique des enjeux relatifs aux espèces envahissantes et d'accroître les financements qui y sont consacrés</p>	<p>Campagne de marketing social sur les espèces envahissantes menée à bien</p>
<p>Amélioration des informations sur le statut et la répartition des espèces envahissantes, et les méthodes objectives de définition des priorités, pour étayer les mesures de lutte menées dans la région</p>		<p>D'ici 2015, existence de signes tangibles d'une coordination régionale améliorée pour le partage de l'information sur la situation et la répartition des espèces envahissantes</p>	<p>Coordination régionale permettant le partage d'informations sur les espèces envahissantes</p>
		<p>Un grand projet sur les espèces envahissantes inclus dans le programme du FEM-5</p>	<p>Valeur en millions de dollars É.-U. et nombre d'actions entreprises dans le Pacifique sur les espèces envahissantes incluses dans le programme du FEM-5</p>
<p>Importance accrue accordée dans la région à l'éradication des espèces envahissantes et à la lutte biologique</p>		<p>D'ici 2015, des projets de démonstration de lutte biologique et d'éradication auront été menés dans le cadre du programme de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable et d'initiatives complémentaires</p>	<p>Nombre de projets de démonstration de lutte biologique et d'éradication mis en œuvre</p>

2.4.3 Gestion des déchets et lutte contre la pollution

OBJECTIF : D'ici 2015, tous les Membres seront dotés de politiques, stratégies et plans de gestion des déchets et de lutte contre la pollution, pour minimiser la pollution terrestre, atmosphérique et marine, les déchets dangereux et solides et d'autres sources de pollution d'origine terrestre

La pollution et les volumes croissants de déchets solides et dangereux constituent d'importantes menaces pour l'environnement et le développement durable des îles du Pacifique. La mondialisation accélère la transition des populations océaniques vers des sociétés de consommation, qui s'accompagne d'une augmentation de l'urbanisation, de la migration et de la participation au commerce international. La croissance du volume de déchets solides et liquides et l'essor des transports maritimes et terrestres ainsi que le développement de l'infrastructure et de l'industrie dans l'ensemble de la région augmentent les risques de pollution marine et côtière. L'absence de contrôle sur les produits chimiques importés, associée à la pénurie des moyens de gestion de ces polluants, menace la qualité et la santé des écosystèmes insulaires vulnérables dont dépendent les populations océaniques. En l'absence de mesures appropriées de lutte contre les sources et l'ampleur croissantes de la pollution et les volumes grandissants de déchets contaminant l'environnement, la santé et l'avenir des populations insulaires océaniques seront définitivement compromis.

Cette troisième priorité stratégique répond aux directives données par les Membres en faveur d'une action concertée sur la gestion des déchets et la lutte contre la pollution. Le Secrétariat s'emploiera à améliorer la capacité technique des Membres à gérer la pollution, les déchets solides et les produits chimiques dangereux en fournissant une formation et des conseils et un soutien techniques. De bons exemples de gestion des déchets et de lutte contre la pollution existant dans la région serviront d'études de cas. Le PROE encouragera la mise en place d'infrastructures nationales et régionales de gestion des déchets et l'adoption de mesures novatrices de financement. Pour modifier les comportements, le PROE encouragera l'éducation des collectivités par des campagnes nationales de sensibilisation et d'autres mesures ciblées. Il conviendra également d'assurer le suivi des programmes d'élimination des déchets solides et dangereux et des incidents de pollution. Le PROE encouragera en outre des partenariats bilatéraux et multilatéraux pour appuyer les activités et résultats nationaux.

GESTION DES DÉCHETS ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION

STRATÉGIES CLÉS	OBJECTIFS POUR 2015	CIBLES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
WMPC1. MODIFICATION DES COMPORTEMENTS			
WMPC1.1 Aider les Membres à élaborer des lois, règlements et instruments financiers qui favoriseront la modification des comportements pour minimiser la pollution et gérer efficacement les déchets et les produits chimiques dangereux grâce à l'éducation et à la communication	Sensibilisation accrue des populations insulaires océaniques au besoin de gérer efficacement les déchets et les produits chimiques dangereux et de lutter contre la pollution pour réduire le volume de débris et améliorer la santé de l'environnement	D'ici 2015, augmentation de la part des déchets et des produits chimiques dangereux correctement gérés par tous les Membres	Proportion des déchets et des produits chimiques dangereux correctement gérés
		D'ici 2015, amélioration de la qualité des eaux côtières et réduction du nombre d'incidents de pollution chez au moins cinq Membres insulaires	Nombre d'incidents de pollution et de problèmes de qualité des eaux côtières
		Exécution de programmes de minimisation des déchets fondés sur les principes du refus, de la réduction, de la réutilisation et du recyclage, lors de cinq manifestations sportives ou culturelles régionales importantes, et large diffusion des enseignements	Nombre de programmes de minimisation des déchets mis en œuvre lors de manifestations importantes
		Kit de communication sur la gestion des déchets élaboré d'ici 2012 et utilisé par au moins cinq Membres insulaires d'ici 2014	État d'achèvement des kits de communication sur la gestion des déchets; nombre de Membres utilisant ces kits
		Exécution et suivi de programmes pilotes de gestion des déchets, des produits chimiques dangereux et de la pollution par certains Membres d'ici 2013	Nombre de Membres ayant mis en œuvre des programmes pilotes de gestion des déchets, des produits chimiques dangereux et de la pollution
WMPC2. CONNAISSANCES, DONNÉES, PLANIFICATION ET RECHERCHE			
WMPC2.1 Aider et encourager les pays membres à collecter, analyser, interpréter et diffuser des données sur les déchets, les produits chimiques dangereux et la pollution pour en améliorer la gestion d'ici 2015	Stratégies et plans détaillés de gestion des déchets et des produits chimiques dangereux et de lutte contre la pollution reposant sur des données techniques fiables recueillies pour les Membres et actions prioritaires mises en œuvre d'ici 2015	Méthodes standard de collecte, stockage, analyse et interprétation des données de pollution et de gestion des déchets en place, diffusées et utilisées par au moins six Membres insulaires	État d'achèvement des méthodes standard d'analyse de la pollution et de gestion des déchets; nombre de Membres utilisant ces méthodes
		Augmentation du nombre d'articles pertinents publiés dans des revues, actes et autres publications scientifiques régionales et internationales	Nombre d'articles publiés sur la pollution et la gestion des déchets dans le Pacifique
		Tour d'horizon régional de la gestion des déchets et des produits chimiques dangereux et de la lutte contre la pollution publié d'ici 2015	État d'achèvement du tour d'horizon régional de la gestion des déchets, des produits chimiques et de la pollution
WMPC3. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET CONSEILS EN MATIÈRE DE BONNES PRATIQUES			
WMPC3.1 Recenser et combler les déficits de capacités des Membres pour permettre la mise en œuvre d'activités de gestion des déchets et des produits chimiques dangereux et de lutte contre la pollution d'ici 2015	Capacité des Membres sensiblement augmentée d'ici 2015 en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes et activités de gestion des déchets et des produits chimiques dangereux et de lutte contre la pollution	Analyse de référence de la capacité de gestion des déchets et des produits chimiques dangereux et de lutte contre la pollution achevée en 2011 et révisée en 2015, en association avec d'autres travaux comme ceux réalisés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	État d'achèvement de l'analyse de référence de la capacité de gestion des déchets et des produits chimiques dangereux Date de l'examen de cette analyse
		Au moins une activité régionale mise en œuvre d'ici 2012 pour combler les déficits de capacités des Membres	Nombre d'activités régionales mises en œuvre pour combler les déficits de capacité des Membres
		Cinq modèles de bonnes pratiques de gestion des déchets et de lutte contre la pollution identifiés et diffusés à tous les Membres et au moins un modèle reproduit chez certains Membres d'ici 2015	Nombre de modèles de bonnes pratiques de gestion des déchets et de lutte contre la pollution diffusés aux Membres
		Formation sur les meilleures pratiques de gestion des déchets et des produits chimiques dangereux et de lutte contre la pollution proposée à tous les Membres	Nombre de directives sur les meilleures pratiques de gestion des déchets et des produits chimiques dangereux diffusées
		Les Membres sont mieux équipés pour se préparer et réagir aux sources de pollution marine causées par les navires et pour les éviter	Atteinte des objectifs du Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique 2010-2014 (PACPOL)

2.4.4 Surveillance environnementale et gouvernance

OBJECTIF : D'ici 2015, tous les Membres seront à même d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres et processus transparents et rigoureux pour améliorer la gouvernance, la planification et la surveillance environnementales ainsi que les rapports sur l'environnement, et le Secrétariat produira des évaluations périodiques régionales de l'état de l'environnement

Les récents engagements politiques de haut niveau en faveur d'initiatives multinationales reflètent l'importance accrue accordée par la région aux thématiques environnementales, comme l'illustrent le Défi micronésien et l'initiative Triangle corallien. Cette tendance s'inscrit dans la continuité des instruments régionaux, tels que le Plan Pacifique, qui font une large place au développement durable et à la gouvernance. Il n'en reste pas moins que les cadres de gestion, de politique générale et de planification en matière environnementale ne progressent pas aussi rapidement que le développement socio-économique. À de rares exceptions près, les dispositifs de gouvernance environnementale sont peu contraignants et souvent improvisés tandis que les cadres intégrés en place ne bénéficient ni des capacités ni de l'engagement nécessaires. À cela s'ajoute l'absence de systèmes normalisés de surveillance et de notification des modifications de l'environnement, qui entrave l'évaluation de l'état de l'environnement aux échelons national et régional.

Dans le cadre de cette quatrième priorité stratégique, le Secrétariat renforcera les outils dont disposent les Membres pour leur permettre de prendre des décisions écologiquement rationnelles et favorables au développement durable. La politique générale et la législation devront être intégrées et des systèmes efficaces d'évaluation des impacts et d'application du cadre réglementaire devront être mis en place. Les stratégies et les cibles suivantes répondent au besoin d'améliorer la surveillance grâce à la collecte et à l'analyse des données aux niveaux national et régional et à la création d'un système de rapports périodiques sur l'état de l'environnement.

STRATÉGIES CLÉS	OBJECTIFS POUR 2015	CIBLES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
-----------------	---------------------	--------	---------------------------------------

EMG1. CADRES PROPICES

<p>EMG1.1 Renforcer les cadres, politiques et processus nationaux et la mise en œuvre de la gouvernance, y compris les études d'impact sur l'environnement (EIE), la surveillance et les rapports sur l'environnement et les mécanismes institutionnels connexes</p>	<p>Adoption et utilisation formalisée des évaluations stratégiques de l'environnement et des évaluations intégrées de l'environnement en tant qu'importants outils de planification dans tous les pays</p>	<p>D'ici 2015, élaboration de modèles océaniques de cadres réglementaires, couvrant les études d'impact, les évaluations intégrées et les évaluations stratégiques de l'environnement</p>	<p>Nombre de modèles de cadres réglementaires (études d'impact, évaluations intégrées et évaluations stratégiques de l'environnement) élaborés</p>
		<p>D'ici 2015, mise en place chez au moins cinq Membres insulaires de cadres intégrés de politiques et de réglementations favorables, inspirés des modèles océaniques</p>	<p>Nombre de Membres ayant instauré des cadres réglementaires intégrés basés sur les modèles océaniques</p> <p>Niveau de respect des lois nationales sur l'environnement</p>
		<p>D'ici 2015, recensement des besoins régionaux pour veiller à ce que tous les enjeux importants soient examinés</p>	<p>Analyse des besoins réalisée</p>
<p>EMG1.2 Stratégie quinquennale de renforcement de la législation environnementale au niveau national, axée sur les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets</p>	<p>Lois promulguées par les Membres pour satisfaire aux obligations majeures découlant des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et aux priorités environnementales nationales</p>	<p>D'ici 2012, actualisation et publication des examens nationaux des lois sur l'environnement réalisés dans les années 1990</p>	<p>Nombre de Membres ayant actualisé l'examen de leur législation sur l'environnement</p>
		<p>Législation nationale adoptée et fonctionnaires formés pour appliquer les dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement (par ex. application des règlements de la CITES et matériels de sensibilisation)</p>	<p>Nombre de Membres dotés d'une législation pour appliquer les dispositions des AME</p> <p>Nombre de Membres dont des fonctionnaires sont formés à l'application des dispositions des AME</p>
		<p>Les pays océaniques ayant ratifié des AME proposent de nouvelles priorités concernant l'assistance fournie par les Parties aux AME et par les donateurs potentiels</p>	<p>Nombre de propositions soumises par des pays océaniques ayant ratifié des AME au sujet de nouvelles priorités en matière d'assistance</p>

EMG2. INTÉGRATION

<p>EMG2.1 Appuyer l'intégration des politiques et initiatives de gouvernance environnementale portant sur le changement climatique, la biodiversité et la gestion durable des écosystèmes, les espèces envahissantes et la gestion des déchets, dans l'ensemble des programmes et des processus nationaux de développement et de planification budgétaire</p>	<p>Participation accrue des secteurs économiques et sociaux, de la recherche nationale et des établissements éducatifs à la planification environnementale</p>	<p>Tous les secteurs économiques, les instituts de recherche et les établissements éducatifs d'au moins cinq Membres insulaires participent à la planification environnementale nationale</p>	<p>Nombre de Membres dont les secteurs économiques, les instituts de recherche et les établissements éducatifs participent à la planification environnementale nationale</p>
		<p>D'ici 2015, les priorités régionales convenues concernant les cibles internationales des AME, les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres cadres internationaux auront été intégrés dans les politiques et stratégies nationales d'au moins cinq Membres</p>	<p>Nombre de Membres intégrant dans leurs politiques et stratégies nationales les priorités régionales convenues concernant les cibles internationales</p>
		<p>Questions touchant à la condition féminine prises en compte dans les activités de planification environnementale</p>	<p>Preuves que les questions touchant à la condition féminine sont prises en compte dans les activités de planification environnementale</p>

STRATÉGIES CLÉS	OBJECTIFS POUR 2015	CIBLES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
-----------------	---------------------	--------	---------------------------------------

EMG3. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

<p>EMG3.1 Renforcer les capacités nationales et régionales à appliquer des processus efficaces de surveillance et d'évaluation de l'environnement dans le cadre des études d'impact, des évaluations intégrées et des évaluations stratégiques de l'environnement ainsi que des rapports sur l'état de l'environnement</p>	<p>Capacités nationales et régionales (techniques et ressources humaines) renforcées en vue de la surveillance de l'environnement et de la production de rapports réguliers sur l'état de l'environnement</p>	<p>D'ici 2012, formulation et mise à l'essai de lignes directrices et de programmes régionaux normalisés concernant la formation et l'acquisition de compétences techniques en matière de surveillance, d'évaluation et de production de rapports sur l'environnement</p>	<p>Date d'adoption du programme régional de formation à la surveillance environnementale</p>
		<p>D'ici 2015, programme de formation à la surveillance environnementale exécuté et cours de formation des formateurs dispensé chez au moins neuf Membres insulaires</p>	<p>Nombre de Membres ayant exécuté un programme de formation à la surveillance environnementale</p>
		<p>D'ici 2015, réseau de spécialistes de l'évaluation et de la planification environnementales en place dans le Pacifique</p>	<p>Nombre de spécialistes de l'évaluation et de la planification environnementales ayant intégré un réseau</p>
	<p>Capacités nationales de mise en œuvre des cadres directeurs et de la législation renforcées</p>	<p>D'ici 2015, évaluation des capacités requises et adoption de mesures pour combler les déficits recensés</p>	<p>Proportion des déficits de capacités comblés</p>

EMG4. SURVEILLANCE ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

<p>EMG4.1 Élaborer des indicateurs nationaux et régionaux prioritaires sur l'environnement et un programme approprié de rapports sur l'état de l'environnement</p>	<p>Systèmes normalisés de rapports régionaux et nationaux sur l'état de l'environnement élaborés et largement utilisés pour établir des niveaux de référence et mesurer les évolutions</p>	<p>D'ici 2012, mise en place d'un cadre pour réaliser des évaluations et des rapports régionaux réguliers sur l'état de l'environnement et pour adopter des dispositions en matière d'accès aux données et de partage des données</p>	<p>Date de mise en place d'un cadre régional sur l'état de l'environnement</p>
		<p>Niveaux de référence des principaux indicateurs régionaux sur l'environnement établis, y compris les grands indicateurs sur le changement climatique, la biodiversité ainsi que les déchets et la pollution, surveillance régulière effectuée et rapport sur l'état de la biodiversité régionale produit en 2015</p>	<p>Date d'adoption des niveaux de référence des principaux indicateurs environnementaux régionaux</p>
		<p>D'ici 2015, diffusion d'un premier rapport sur l'état de l'environnement de la région</p>	<p>Nombre de Membres ayant contribué à l'établissement des indicateurs sur l'état de l'environnement État d'avancement du rapport régional sur l'état de l'environnement</p>
		<p>D'ici 2015, mise en place de bases de données nationales et régionales aux fins d'inventaire et de surveillance de l'environnement</p>	<p>État de la mise en place des systèmes d'inventaire nationaux et régionaux</p>
		<p>D'ici 2015, mise en place de procédures de gestion des données et des informations et de préparation des rapports</p>	<p>Nombre de Membres disposant de procédures de gestion des données</p>
		<p>D'ici 2015, production par au moins cinq Membres insulaires de leurs rapports nationaux sur l'état de l'environnement</p>	<p>Nombre de Membres ayant produit leurs rapports sur l'état de l'environnement</p>

2.5 Piliers de la mise en œuvre des programmes

Pour appuyer et mettre en œuvre les quatre priorités stratégiques du Plan, les programmes techniques du PROE continueront d'assurer la liaison entre les cinq domaines de travail intersectoriels suivants :

- mise en œuvre des AME ;
- renforcement des capacités ;
- partenariats ;
- gestion des connaissances ; et
- communication et sensibilisation.

Le Secrétariat développera les partenariats avec ses homologues dont les connaissances spécialisées, le personnel, les projets et les mandats pourront contribuer à la mise en œuvre des priorités des Membres. Pour ce faire, il veillera à ce que sa collaboration, avec des organismes et conventions des Nations Unies, des organisations régionales du Pacifique, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des ONG internationales et nationales ou des instituts de recherche, vise spécifiquement les cibles définies par le Plan stratégique.



3

MISE EN ŒUVRE ET SURVEILLANCE

3.1 Capacité et structure du Secrétariat

La réalisation des objectifs et principaux résultats du Plan dépendra de la coopération et de l'engagement de tous les Membres et d'un large éventail de parties prenantes, dont les donateurs, les autres organisations régionales, les ONG et les établissements de recherche. Compte tenu de la relation qu'entretiennent les Océaniens avec leur environnement, le succès du Plan dépendra à terme de l'engagement et du soutien des communautés de la région. Bien que sa mise en œuvre ne lui incombe pas exclusivement, le Secrétariat est toutefois chargé, en raison du mandat du PROE et des ressources techniques et financières à sa disposition lors de sa conférence annuelle, de diriger et de catalyser son exécution.

Pour atteindre ses objectifs, le Secrétariat est résolu à faire respecter quatre valeurs clés (décrites plus en détail dans le document sur les valeurs organisationnelles du PROE, qui oriente le travail des agents du Secrétariat) :

- Leadership environnemental
- Prestation de services
- Juste appréciation de nos populations
- Intégrité

Depuis 2004, le Secrétariat a fourni un appui technique aux Membres par le biais de deux programmes : le programme Écosystèmes insulaires et le programme Avenirs océaniques. Les quatre priorités stratégiques du Plan sont compatibles avec les mandats des deux programmes techniques existants. Toutefois, la collaboration entre les unités administratives du Secrétariat sera de plus en plus importante et le Secrétariat devra évaluer l'efficacité de sa structure et apporter les modifications nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des nouvelles priorités et à la bonne intégration des cinq piliers intersectoriels qui les étayent.

La capacité technique limitée du Secrétariat est l'une de ses principales contraintes, compte tenu du large éventail de défis posés à l'environnement océanique. Les consultations et évaluations réalisées ont fait apparaître que le PROE ne dispose pas du personnel suffisant pour répondre aux attentes des Membres. Le PROE devra donc, au cours des cinq années à venir, investir dans l'élargissement et le renforcement de la capacité technique du Secrétariat.

Le Secrétariat examinera les besoins en personnel en analysant les nouveaux domaines de compétences nécessaires (collecte de fonds, systèmes d'information géographique, déchets et pollution, etc.) pour les postes techniques et administratifs, y compris les coûts associés et les sources de financement potentielles. Il examinera également ses accords de partenariat afin de développer des approches collaboratives avec les Membres, notamment avec les organisations du CORP, pour améliorer la prestation de services coordonnés à la région. Le Secrétariat coordonnera l'assistance et la coopération entre les Membres pour combler les lacunes recensées.

3.2 Renforcement des liens régionaux

Le besoin de renforcer les liens entre le Secrétariat et les Membres a été souligné lors des consultations régionales de 2010 et de l'Évaluation indépendante de l'organisation réalisée en 2008. La Conférence du PROE et le système révisé de correspondants thématiques du Secrétariat contribuent à leur renforcement mais le Secrétariat cherche en permanence des moyens d'améliorer les liens régionaux et l'accès des Membres à ses services et conseils.

Le succès des consultations de 2010 permet d'envisager un autre moyen de faire participer les Membres aux activités du PROE : des forums sous-régionaux périodiques, organisés pour recueillir leurs avis sur les questions régionales et veiller à la bonne compréhension de leurs besoins et priorités et à leur intégration dans les programmes régionaux multinationaux. Ces forums seront organisés dans la mesure du possible pour favoriser le dialogue et les partenariats entre les pays.

3.3 Financement des priorités stratégiques

Les résultats visés par l'ensemble des priorités stratégiques du Plan ne seront atteints que si l'assise financière du PROE augmente. Le Secrétariat adoptera des approches novatrices en matière de partenariats et étudiera des moyens d'améliorer son efficacité et d'obtenir de nouvelles sources de financement de projets pour remédier au problème de ses capacités limitées dans certains domaines techniques importants. Il ne fait aucun doute que le PROE doit investir dans le renforcement institutionnel pour aider ses Membres à faire face aux défis qui se présenteront à eux au cours des cinq années à venir et au-delà. Par exemple, la gestion des déchets et la lutte contre la pollution ainsi que la surveillance environnementale, qui sont des priorités pour les Membres, ont systématiquement souffert d'un manque de ressources. Pour résumer, les programmes du Secrétariat doivent atteindre une masse critique pour impulser la dynamique nécessaire à la mise en œuvre du Plan stratégique.

Le financement de base du PROE pour les postes de cadres de direction, les fonctions d'information et de communication, la gestion financière et l'administration n'a guère changé depuis le début du 21^e siècle. Le Secrétariat a eu beaucoup de mal à maintenir ses services de base face à l'augmentation annuelle des coûts. C'est la raison pour laquelle il va élaborer, dès 2011, un plan de fonctionnement détaillé devant quantifier les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan. Ce faisant, le Secrétariat déterminera si les niveaux actuels de financement de base et de financement des programmes sont suffisants, et recommandera au besoin des augmentations des contributions des Membres.

Ces dernières années, le PROE a bénéficié du soutien d'un éventail croissant de donateurs. Une assistance à long terme a été fournie par des partenaires qui reconnaissent son rôle unique en tant qu'organisation environnementale régionale. Ses Membres et sa capacité de mise en place de partenariats et de solutions efficaces revêtent une importance capitale à cet égard. Le Secrétariat travaillera avec ses Membres, partenaires et donateurs pour identifier de nouvelles sources de financement, de nouvelles initiatives multinationales et de nouveaux partenariats de mise en œuvre. Spécifiquement, il élaborera en 2011 une stratégie de financement durable pour :

- Recenser de nouvelles possibilités de financement multilatérales et bilatérales et permettre au PROE d'accéder à de nouveaux crédits ;
- Recenser les possibilités de financement international et privé et identifier les partenaires appropriés pour renforcer l'accès à ces sources ;
- Définir des cibles annuelles en matière de collecte de fonds pour les sources publiques et privées ; et
- Définir une procédure pour déterminer les priorités au cas où ces actions ne permettraient pas de financer toutes les activités.

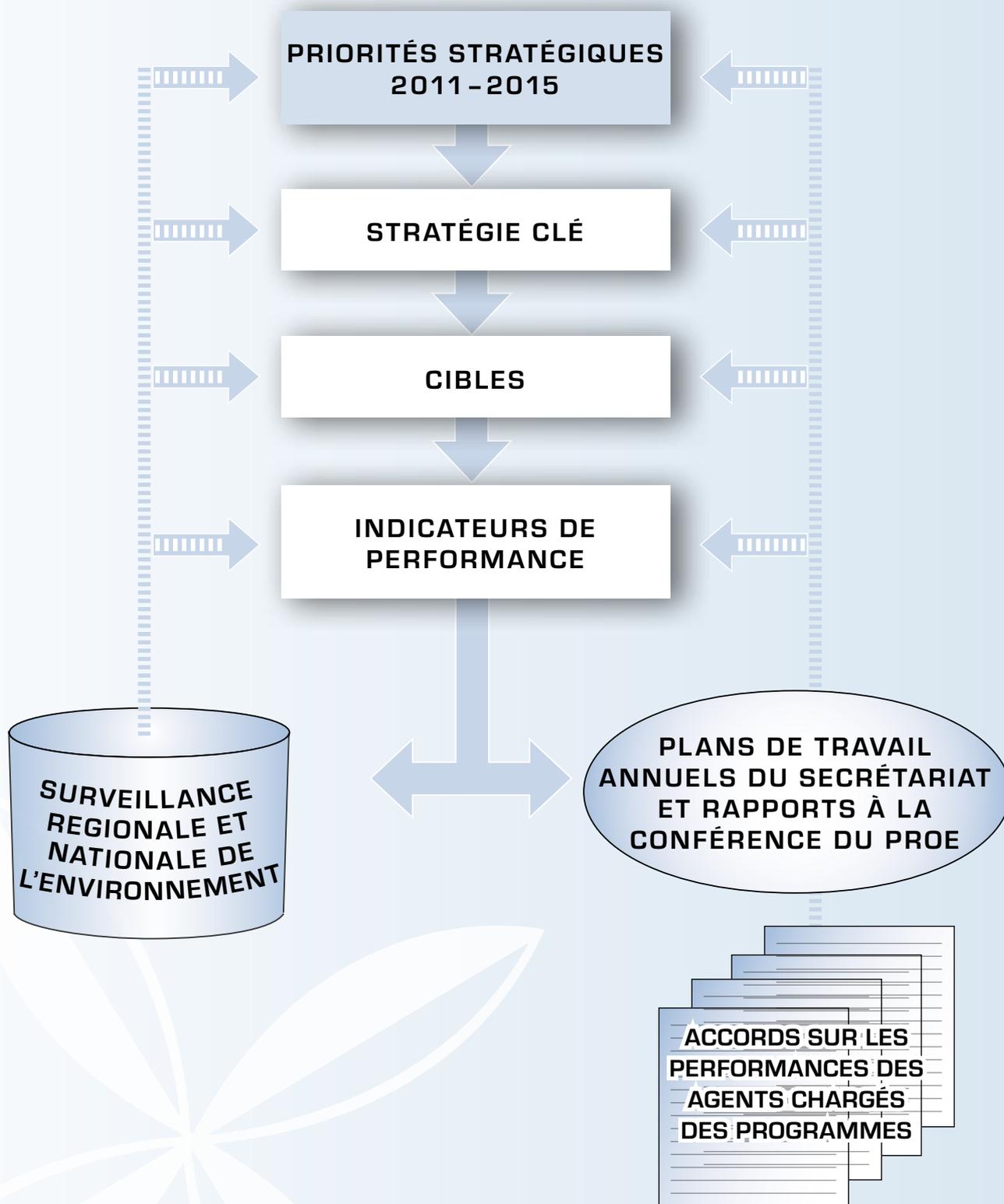
3.4 Suivi des progrès et actualisation du Plan stratégique

Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et résultats du Plan stratégique seront évalués chaque année à l'aide des indicateurs de performance figurant dans le rapport de suivi et d'évaluation des performances présenté aux Conférences du PROE. Ce suivi des performances sera lié à la surveillance régionale et nationale de l'environnement. Les rapports intérimaires permettront de procéder à un examen consultatif à mi-parcours, en 2013, et seront à nouveau utilisés pour actualiser ou remplacer le plan en 2015. L'examen à mi-parcours sera réalisé en association avec les organisations régionales et partenaires et recensera les enjeux mondiaux et régionaux devant être pris en compte en modifiant les priorités, objectifs et cibles.

Il est impératif que la responsabilité d'atteindre les cibles définies soit partagée par les Membres et le Secrétariat, de sorte que les priorités stratégiques soient axées sur l'amélioration de l'environnement aux échelons régional mais aussi national. Il est par conséquent attendu des Membres qu'ils suivent la situation et produisent des rapports annuels sur son évolution, qui feront partie intégrante du suivi et de l'évaluation des performances. Si nécessaire, cette procédure sera supervisée par un groupe chargé du suivi des performances et de l'établissement des rapports, et qui comprendra des représentants des Membres. Les risques de non-respect des priorités stratégiques seront quantifiés et traités dans le cadre du système de gestion des risques mis en place par le Secrétariat.

Au niveau administratif, les principales stratégies relevant des quatre priorités sont assorties de cibles et d'indicateurs de performance spécifiques. Ceux-ci définissent le cadre d'élaboration des programmes de travail annuels et des accords de performance individuels des agents chargés des programmes et renforcent ainsi la transparence du Secrétariat vis-à-vis de ses Membres.

Figure 3 : Relation entre les cibles prioritaires stratégiques, la surveillance de l'environnement et le suivi des performances du Secrétariat

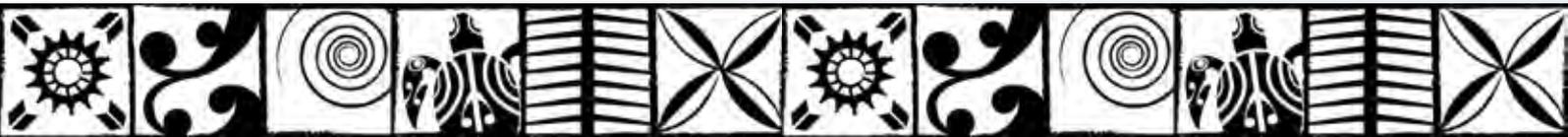


TERMES ET ABRÉVIATIONS

AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
AMP	Aires marines protégées
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MDP	Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto
Membre	Pays ou territoire partie à la Convention de 1993 portant création du PROE
ONG	Organisation non gouvernementale
PAN	Plan d'action national
PANA	Programme d'action national d'adaptation
PANSB	Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité
PILN	Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes
PROE	(Secrétariat) du Programme régional océanien de l'environnement
Ramsar	Convention de Ramsar (Convention relative aux zones humides d'importance internationale)
SNDD	Stratégies nationales de développement durable
TREDS	Système de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (PROE)



**SPREP
PROE**





**SPREP
PROE**